



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 57155

Texte de la question

Le quotidien national « Le Monde » a publié, dans ses colonnes du 22 décembre 2004, les propos tenus par le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la question de l'adoption. Ce dernier a clairement manifesté son intention d'aboutir en 2005 à une réforme des procédures. En effet, alors qu'environ 11 000 parents souhaitent adopter un enfant chaque année, seuls 8 000 d'entre eux obtiennent un agrément et 5 000 un enfant. L'État projeterait ainsi la création de l'Agence nationale de l'adoption « destinée à faciliter, accélérer et augmenter les possibilités d'adopter un enfant à l'étranger ». Cette agence devrait être une structure de soutien aux familles. L'objectif est de faire en sorte qu'elle puisse traiter environ 10 000 dossiers par an. Par ailleurs, l'État a également promis d'aider les familles à faire face aux dépenses liées à l'adoption. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille et lui indiquer les détails de ses intentions au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57155

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1275